

## De l'eau !

### Synthèse

La Guadeloupe vit depuis plusieurs décennies une situation complètement anachronique, où une commodité aussi vitale que la distribution d'eau n'est pas assurée dans des conditions dignes d'une collectivité territoriale de la République.

Cette compétence, communale à l'origine, est exercée dans le plus grand désordre et avec une efficacité très contestable par une kyrielle d'organismes. Le gaspillage de l'eau et sa non-disponibilité régulière sur une bonne partie du territoire exaspèrent la population et les professionnels.

A ce point d'insuffisance, seule une modification fondamentale du dispositif est possible. La création d'un organisme unique de l'eau gérant les différentes phases de mise à disposition (captage, traitement, transport, distribution, facturation) se substituerait aux multiples structures existantes.

Sa gestion inclurait, outre les collectivités, les clients, les professionnels particulièrement concernés (tourisme, agroalimentaire...) et les salariés.

Le nouveau réseau, largement reconfiguré, serait financé par un redéploiement des fonds disponibles (FEDER, contrats de plan, plans d'investissement des collectivités...) au profit de cette commodité primordiale qui, outre l'inconfort que son absence génère, pourrait, en cas de persistance de la situation, provoquer des dégâts économiques majeurs.

Une consultation de type référendum local pourrait conforter les initiatives allant dans le sens de cette évolution.

La Guadeloupe fait partie des territoires dont la première image évoque une destination touristique. Chaleureuse, déclinée en paysages somptueux, agrémentés d'un climat constamment favorable. Certes les cyclones, et parfois les mouvements sociaux, révèlent épisodiquement une situation moins idyllique, mais globalement l'île donne le sentiment que l'essentiel est assumé. Et pourtant, un service aussi essentiel que la distribution d'eau n'est pas correctement assuré et met régulièrement la population et les professionnels dans des situations indignes du 21<sup>e</sup> siècle en zone réputée développée et équipée.

### **Une situation anachronique**

L'eau est globalement abondante en Guadeloupe. La pluie apporte de l'ordre de 4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau sur l'île et les différents intervenants en produisent 200 millions pour la consommation, dont seulement 80 millions sont distribués et facturés. Certes la localisation des ressources n'est pas en adéquation avec celle de leur consommation. Mais peut-on concevoir que sur ce territoire qui s'est en particulier donné une identité touristique forte, l'eau ne soit pas distribuée tous les jours, et même à certains endroits seulement 4 jours par mois et à d'autres 2 heures par jour ?

Une irritation généralisée et croissante se développe donc dans de nombreuses parties du territoire et la population comprend de moins en moins que cette compétence des collectivités locales soit si mal assumée malgré toutes les affirmations péremptoires sur l'efficacité à venir des mesures quelque peu désordonnées prises au « fil de l'eau ».

Des fuites, qui peuvent atteindre de 50 à 80 % de l'eau produite, des facturations fantaisistes, des potabilités aléatoires, tout cela jette une lumière très crue sur la capacité des institutions locales à gérer un problème basique dont les failles sont récurrentes, depuis plusieurs décennies. Cette situation a d'ailleurs été très bien disséquée dans un rapport très complet d'autosaisine du Conseil économique et social de la Guadeloupe de juin 2015.

### **Une organisation peu cohérente**

L'office de l'eau comme coordonnateur théorique et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) comme document de référence. Il existe bien en Guadeloupe, comme ailleurs Outre-Mer, un office de l'eau, établissement public local à caractère administratif rattaché au Département. Il exerce en théorie les missions suivantes :

- a) L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et leurs usages ;
- b) L'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- c) Sur proposition du comité de bassin, la programmation et le financement d'actions et de travaux...

Son action s'inscrit dans la politique de l'eau définie par le comité de bassin en Guadeloupe et exprimée dans le SDAGE.

Le cadre institutionnel chargé de donner de la cohérence à l'ensemble des actions engagées, ou à promouvoir, existe donc, mais ce n'est faire injure à personne en affirmant que son efficacité reste toute relative...

Les communes comme premières responsables de la mise en œuvre opérationnelle.

La réglementation existante, et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), attribue en première intention la compétence du « service public de l'eau potable » à la Commune, cette dernière pouvant l'exercer soit directement, soit à travers une intercommunalité, soit par le biais d'un exploitant privé, fermier ou concessionnaire.

C'est ainsi que l'organisation guadeloupéenne de la gestion de l'eau (et même de l'assainissement) présente une grande diversité de situations puisqu'on peut repérer cinq cas de gestion directe, deux cas de communautés de communes, plusieurs communautés d'agglomération, quatre syndicats, avec ou sans intervention d'entreprises privées

Cette situation, que l'histoire explique sans doute, donne un panorama très éclaté et peu cohérent de l'exercice d'une compétence aussi vitale et ne facilite certainement pas la prise en compte rationnelle des besoins de la population et des professionnels.

De nombreuses plaintes, y compris en justice, ont marqué l'évolution récente de ce problème. Au-delà des apaisements oraux, distribués avec parfois beaucoup d'emphase, la situation n'a pas vraiment évolué et le mille-feuille des organismes « compétents » produit aujourd'hui les mêmes errements et la même inefficacité...

### **Configurer le mille-feuille**

Il est, sans doute, peu réaliste d'espérer une amélioration notable de la situation à court terme. Les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, le désordre organisationnel ambiant et la tentation de rejeter sur autrui ses propres responsabilités risquant de pérenniser

une situation qui n'est plus tolérable. Il faut donc repenser complètement le dispositif, quitte à bousculer quelques situations acquises et quelques habitudes ancrées dans la pratique.

*Un organisme unique de mise en œuvre de la politique de l'eau*

Si l'on peut considérer que sur le plan conceptuel, l'office de l'eau dynamisé pourrait être l'outil *ad hoc* pour énoncer une politique de l'eau assise sur un SDAGE rénové, cela ne règle pas le problème de la mise en œuvre opérationnelle des initiatives indispensables.

Il est donc impérieux de concevoir et de mettre en œuvre un organisme unique de gestion de l'eau qui traite toutes les étapes du process :

- le captage de l'eau superficielle ou les forages dans les nappes souterraines ;
- le traitement des eaux ;
- leur transport vers les lieux de distribution ;
- la distribution aux usagers de l'eau potable, voire de l'eau agricole ;
- et enfin la facturation à un prix harmonisé sur l'ensemble de l'île.

L'idéal serait que cet organisme unique puisse gérer également la totalité de l'assainissement des eaux issues de cette distribution, mais la marche à franchir risque dans un premier temps d'être trop haute et il est peut-être plus expédiant de reporter à une démarche ultérieure cette deuxième étape. Il ne faudrait pas, en effet, risquer de compromettre cet effort de rationalisation de la mise à disposition générale de l'eau en lui adjoignant immédiatement le complexe et très lourd problème de l'assainissement.

*Une gestion qui associe les différents partenaires*

L'association des différentes parties prenantes est indispensable pour que le nouvel organisme fédérateur et complètement opérationnel puisse être considéré comme garant de la bonne issue de ses actions.

Les élus, certes, doivent garder une place éminente, mais l'histoire a suffisamment montré que, seuls et en désordre, leur efficacité restait toute relative.

Les clients, consommateurs finaux, doivent être représentés pour faire remonter les observations du terrain.

De même que les professionnels des activités sensibles (tourisme, agroalimentaire...) pour lesquels l'accès à l'eau est une condition *sine qua non* de la vie de leurs entreprises.

Et enfin les salariés représentant les différents métiers impliqués dans le dispositif.

*Un nouveau réseau, partiellement indépendant de l'existant*

La vétusté du réseau existant, qui plus est composé de matériaux parfois prohibés (amiante...), nécessite une refonte qui fera l'impasse sur des tronçons irrécupérables du fait

de la complexité de l'occupation des sols (constructions anarchiques, utilisation de l'eau pour les besoins mixtes, agricole et eau potable, fuites, branchement sauvages...).

Cette déconnexion des portions les plus critiquables du réseau actuel permettra de rationaliser le schéma de captage, traitement, distribution en partant d'une sorte d'« autoroute de l'eau » pour rayonner vers les consommateurs grâce à des antennes spécialisées (eau potable ou agricole...).

Seule une organisation centralisée permettra d'allouer les fonds disponibles dans l'ordre des priorités.

Il est d'ailleurs souhaitable, notamment sans le cadre des redéploiements des fonds européens (FEDER), nationaux (contrats de plan) ou locaux (collectivités), de repenser les concours publics à cette urgence absolue. Une association avec des contributions privées de type partenariat public-privé (PPP) est **dans** doute également possible dans le cadre d'ouvrages significatifs (stations d'épuration par exemple).

*Une consultation populaire pour avaliser cette évolution ?*

Nul doute que les citadelles de situations acquises pourront être tentées de s'opposer à une aussi lourde évolution. Mais peut-être les gestionnaires actuels du désordre existant pourraient-ils être confortés dans leur souhait d'aller de l'avant par les résultats d'une consultation de type référendum local. L'état d'exaspération de la population et des professionnels est tel qu'un plan bien construit de mise en œuvre des actions à travers cette structure unique pourrait trouver une très large approbation et permettrait de ce fait de préparer l'opinion aux troubles et sacrifices qui pourraient marquer une évolution aussi lourde.

### **Contrôle-évaluation**

S'agissant d'une compétence complètement locale, le suivi des opérations de rénovation du dispositif pourrait être assuré par un rapport annuel de l'office de l'eau largement diffusé et soumis à l'examen des principales collectivités.

Mais il serait sans doute intéressant de faire appel à un regard extérieur, missionné pour mettre le doigt là où localement on hésite à interférer dans les jeux de pouvoir ambiants. Il existe des organismes internationaux compétents et suffisamment détachés des contingences locales qui pourraient parfaitement jouer ce rôle.